

REPUBLICQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	MAIRIE DE PEISEY NANCROIX EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13 Pouvoirs : 1	L'an deux mil vingt et un, Le trois mai, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.
Pour 13 Contre / Abstention /	Etaient présents : Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Bernard PRAIZELIN, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.
Date de convocation : 29/04/2021 Date d'affichage : 14/05/2021	Absents-Excusés : Monsieur Thierry ARSAC (pouvoir à S. BLUM) Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/05/053 : Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA)

Monsieur le maire rappelle que la loi pour l'accès au logement et urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des collectivités territoriales relatives aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération et à leurs compétences.

Ainsi, si la Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de PLU, elle le devient de plein droit 3 ans après la promulgation de la loi, soit le 27 mars 2017 tout en apportant une exception dans le cas où « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Ce transfert est à nouveau opéré de plein droit le 1^{er} jour de l'année qui suit l'élection du Président de la Communauté de Communes, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent dans un délai de trois mois précédant cette date c'est-à-dire entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, dans les conditions prévues au 1^{er} alinéa du II de ce même article.

Cependant, en application de l'article 7 de la loi N° 2020-1379 du 14/11/2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, l'échéance du 1^{er} janvier 2021 a été reportée au 1^{er} juillet 2021, décalant d'autant les dates limites de prise des délibérations pour constituer la minorité de blocage à prendre entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

Monsieur le Maire rappelle en outre que dans la délibération du 28/09/2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes, la COVA avait déjà signifié sa volonté de ne pas reprendre cette compétence, en accord avec les communes.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune de PEISEY-NANCROIX s'était opposée, par délibération N° 2017-02-025 en date du 06 février 2017 au transfert de la compétence en matière d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de renouveler cette opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Versants d'Aime, ou à toute autre collectivité dans la mesure où cette dernière n'est pas compétente à ce jour. A défaut, elle pourrait le devenir de plein droit le 1^{er} juillet 2021.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

VU les dispositions de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR ;

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Versants d'Aime ou à toute autre collectivité ;

- **DEMANDE** au Conseil Communautaire des Versants d'Aime de prendre acte de cette décision d'opposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

